

Comité consultatif LEADER 29-30 avril 2021 Compte-rendu

Contenu

Liste des participants.....	2
Session 1 – 29 avril 2021 / LEADER - actualités et perspectives nationales	4
1. LEADER, actualités et perspectives	4
2. Coopération LEADER	7
3. Capitalisation et valorisation des projets LEADER	8
Clôture session 1	10
Session 2 – 30 avril 2021 / LEADER- actualités et perspectives Européennes	11
4. Information future PAC et Plan stratégique (PSN)	11
5. Focus sur la réunion sous-comité européen LEADER du 23/02/2021.....	14
6. Actualités et calendrier de l'ENRD (réseau rural Européen).....	14
7. Coopération transnationale en France	14
Conclusion et clôture de la réunion	15
A N N E X E S.....	16
Programme session 1 – jeudi 29 avril	17
Programme Session 2 – vendredi 30 avril	19
Diaporama de présentation compilé des 2 séances	21

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme	Email
ACHARD	Jean-Louis	GAL Centre Corse	jlachardenvironnement@msn.com
ALLALI	Hanane	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	hanane.allali-puz@agriculture.gouv.fr
ANDRIOT	Patricia	ANCT	Patricia.andriot@anct.gouv.fr
ANGINOT	Etienne	Villes au Carré Réseau rural régional Centre-Val de Loire	etienne.anginot@cooperons.org
ARMELLINI	David	Réseau Rural National / Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	david.armellini@agriculture.gouv.fr
AUFFRET	Yves	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	yves.auffret@agriculture.gouv.fr
BELENUS	Prescilla	Région Guadeloupe	pbelenus@cr-guadeloupe.fr
BELHOCINE	Sonia	Région Ile-de-France	sonia.belhocine@iledefrance.fr
BEN OTHMAN	Samir	ASP	samir.benothman@asp-public.fr
BERRIET	Marielle	AgroSupDijon - UMR CESAER	marielle.berriet-sollic@agrosupdijon.fr
BLUM	Louise	Réseau rural régional Grand Est	louise.blum@grandest.fr
BONFIGLIO	Christine	Région Bretagne	christine.bonfiglio@bretagne.bzh
BONNEFOY-CLAUDET	Cécile	Région Nouvelle-Aquitaine	cecile.bonnefoy-claudet@nouvelle-aquitaine.fr
BOSIO	Camille	DAAF Mayotte	camille.bosio@agriculture.gouv.fr
BOSZNAVY	Clara	DAAF Mayotte	leader.daaf976@agriculture.gouv.fr
BRAKALOVA	Marina	Commission européenne	Marina.BRAKALOVA@ec.europa.eu
CASO	Christelle	Région Provence Alpes-Côte d'Azur/ SUD	ccaso@maregionsud.fr
CATALÃO	Alexandra	Commission Européenne	alexandra.catalao@ec.europa.eu
CHIRON	Laetitia	Région des Pays de la Loire	laetitia.chiron@paysdelaloire.fr
CHRETIEN	Sophie	Région Grand Est	Sophie.chretien@grandest.fr
CLEMENT	Patricia	Région Hauts de France	patricia.clement@hautsdefrance.fr
COSME	Maria	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	maria.cosme@agriculture.gouv.fr
DOMINI	Véronique	Commission Européenne	Véronique.domini@ec.europa.eu
DUGUE	Hélène	Villes au Carré Réseau rural régional Centre-Val de Loire	helene.dugue@villesaucarre.org
DUNIAU	Yoann	Région SUD / Provence Alpes-Côte d'Azur	yduniau@maregionsud.fr
FABAS	Isabelle	Région Occitanie	isabelle.fabas@laregion.fr
FRANQUELIN	HUGO	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	hugo.franquelin@agriculture.gouv.fr
GAONACH	Marion	Réseau Rural Pays de la Loire	Marion.gaonach@paysdelaloire.fr
GUIGNARD	Thibaut	Leader France	tguignard.leader@yahoo.fr

KARASINSKI	Céline	Réseau Rural Nouvelle-Aquitaine	celine.karasinski@na.chambagri.fr
LAGRANGE	Frédéric	Région Bretagne	frederic.lagrange@bretagne.bzh
LAMB	David	ENRD Contact Point	david@enrd.eu
LE COZANNET	Fanny	Région des Pays de la Loire	fanny.lecozannet@gmail.com
LEBRAT	Alexis	LEADER FRANCE	leader.alexislebrat@gmail.com
LEGRAND	Elodie	Région Auvergne Rhône-Alpes	elodie.legand@auvergnerhonealpes.fr
LEMENAGER	Anne-Claire	Région des Pays de la Loire	anne-claire.lemenager@paysdelaloire.fr
LONGHI	Marc	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	marc.longhi@agriculture.gouv.fr
LUCCHINI	Amiel	Collectivité territoriale de Corse	amiel.lucchini@isula.corsica
MARREL	Nelly	Cap Rural –Région AURA	europe.devrrural@caprural.org
METAIS	Martha	Région Normandie	martha.metais@normandie.fr
PELTRE	Gérard	RED/MER	gerard.peltre@gmail.com
PIECHOWIAK	Régis	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation/RRN	regis.piechowiak@agriculture.gouv.fr
PIERI	Céline	ASP	celine.pieri@asp-public.fr
POMPIDOU	Isabelle	Région Provence Alpes Côte d'Azur	ipompidou@maregionsud.fr
POUSSARD	Pierre	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	pierre.poussard@agriculture.gouv.fr
PROUVOT	Sarah	Région Île de France	sarah.prouvot@iledefrance.fr
RAZAFINOME	Iriantsoa	Région Grand Est	iriantsoa-sariaka.razafinome@grandest.fr
RESSAD	Rabie	Université d'Angers	rabie.ressad@etud.univ-angers.fr
RESTIER	Michael	ANPP	m.restier@anpp.fr
ROUSSEAU D'ALEXIS	Linda	Conseil Régional de Guadeloupe	ldalexis@cr-guadeloupe.fr
SARDA VERGES	Claire	ANPP	direction@europedirectpyrenees.eu
SEGUIN	Capucine	Région Ile de France	Capucine.SEGUIN@iledefrance.fr
SIRE	Mathilde	GAL Dignois	mathilde.sire@provençalpesagglo.fr
SONRIER	Christelle	ASP	christelle.sonrier@asp-public.fr
SOUF	Raphaël	Département de Mayotte	raphael.souf@cg976.fr
LEPICIER	Denis	AgroSupDijon – UMR CESAER	denis.lepicier@dijon.inra.fr

Sont excusés : MM. Renaud MUSELIER et Pascal GRUSELLE (Régions de France)

Session 1 – 29 avril 2021 / LEADER - actualités et perspectives nationales

Ce comité consultatif a été exceptionnellement ouvert aux Autorités de gestion régionales et Réseaux Ruraux régionaux.

Introduction de la journée

Maria COSME – Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA / DGPE / SDPAC)

Après un démarrage délicat du nouveau dispositif LEADER 2014-2020, la consommation des crédits LEADER a repris un cours normal.

Seront abordés durant cette 1^{ère} session :

- L’obtention de crédits supplémentaires dans le cadre de la transition ;
- La prolongation des délais de paiement ;
- Les actions mises en œuvre dans le cadre du Réseau Rural National ;
- Le cadre réglementaire de la future programmation LEADER pour laquelle 5 % des crédits du FEADER sont réservés ;
- Partage des compétences Etat / Région ;
- Elaboration du Plan Stratégique National (PSN)

Frédéric LAGRANGE – Région Bretagne et Sophie CHRETIEN – Région Lorraine – pour l’Association des Régions de France

Les efforts fournis par les groupes d’action locale (GAL) ainsi que par les régions ont permis de constater une très bonne dynamique de LEADER même si certains crédits ont basculé de cette mesure vers d’autres mesures du FEADER.

Les régions sont actuellement mobilisées sur la préparation de la prochaine programmation 2023 – 2027 avec notamment un zoom sur la simplification en termes de modalités de gestion avec la collaboration de LEADER France sur ce sujet.

1. LEADER, actualités et perspectives

a. Etat d’avancement LEADER en France

► Les chiffres clés LEADER 2014-2020

A début avril, les taux d’engagements et paiement sont les suivants :

- 51 % de crédits engagés
- 27 % de crédits payés

L’état d’avancement fait ressortir des disparités régionales en termes d’engagements et paiements :

- Taux d’engagement situé entre 9 et 76 % selon les régions
- Taux de paiement situé entre 4 et 27 %

Un constat récurrent : c’est souvent en fin de programmation, que des projets de coopération sont programmés.

Depuis 2019 jusqu’au 1^{er} trimestre 2021 : nous constatons une progression significative des paiements. Il convient de souligner que le GT LEADER participe activement à cet état de fait. Les bonnes pratiques sont mutualisées entre les régions, les GAL, l’ASP et le MAA.

► Soutien préparatoire LEADER

Dans le cadre de la préparation des stratégies locales de développement (SLD) par les GAL de la prochaine programmation du dispositif LEADER, le règlement de transition prévoit la réactivation de la sous-mesure 19.1 dédiée au soutien préparatoire à l'élaboration des SLD. Cette opportunité a été motivée par le fait que certaines stratégies sont basées sur des financements pluri-fonds. Or, le FEDER et FSE ont une phase de démarrage en 2021 alors que le FEADER prévoit un démarrage en 2023.

L'ASP précise qu'une articulation devra être trouvée dans l'outil OSIRIS afin que cette sous-mesure ne se chevauche pas sur les deux programmations.

b. Retour sur GT LEADER

► Perspectives

Groupe de travail national LEADER / Frédéric LAGRANGE

Plusieurs axes de réflexion sont abordés au sein du groupe de travail LEADER

1^{er} axe : **Transition et fin de gestion**

Règlement de transition, arrivée de nouveaux crédits, rédaction d'avenants avec une recherche de cadre commun.

Certaines régions souhaitent réactiver le soutien préparatoire (vu plus haut) dans le cadre de la prochaine programmation du dispositif LEADER.

2^{ème} axe : **Evaluation du programme LEADER**

Cet axe est abordé actuellement, avec un partage des bonnes pratiques.

Pour information, quelques outils d'évaluation LEADER sont accessibles sur le site du réseau rural national.

3^{ème} axe : **Préparation des appels à candidatures**

Cet axe prend de plus en plus d'ampleur et certains ateliers sont d'ores et déjà mis en œuvre afin d'échanger, mutualiser sur les contenus, les critères, et les modalités de dialogue avec les parties prenantes.

4^{ème} axe : **Simplification des modalités de gestion**

Une réflexion sur la simplification des modalités de gestion pour lesquelles il a été créé un atelier « Anticipons la simplification ! » dont la 1^{ère} session a eu lieu le 8 avril dernier.

c. Focus simplification

► Travaux du Groupe de travail national LEADER / Sophie CHRETIEN

L'atelier nommé « Anticipons la simplification » est composé de régions et de l'ASP. A ce stade, des propositions de pistes de réflexions de simplification sont classées en 3 catégories :

- Celles à mettre en œuvre dès AUJOURD'HUI
- Celles à mettre en œuvre pour la PROCHAINE PROGRAMMATION (options coûts simplifiés, dématérialisation, contenu et modalités de modification de la convention tripartite, ...)
- Celles à mettre en œuvre IDEALEMENT (cadrage communautaire pour l'instruction de certains dossiers notamment pour l'exemption des aides d'Etat sur les subventions allouées à LEADER en considérant notamment qu'un projet présentant un intérêt local ne soit pas rattaché à une aide d'Etat).

A la différence de la programmation actuelle, les régions auront également la responsabilité de réaliser leurs propres outils de gestion des aides jusqu'au paiement qui sera effectué par l'ASP. L'ASP restera organisme payeur en 2023-2027 et devra trouver une articulation avec les régions qui auront leurs propres outils de gestion.

Les régions ont lancé un appel d'offre mutualisé afin de recruter un prestataire extérieur qui sera chargé de la gestion informatique des subventions FEADER.

► **Travaux de la Fédération des GAL français (Alexis LEBRAS – LEADER France) -**

Méthodologie : une enquête en ligne auprès des GAL dont les résultats ont été analysés par le groupe d'experts Leader France constitué de correspondants régionaux (1 par PDR) et complétés par des réunions régionales.

Retour enquêtes : 265 retours sur 339 soit 78 % de retour de la part des GAL

Les territoires ont nettement souligné que les étapes chronophages dans l'instruction d'un dossier concernent en premier lieu la récupération et la vérification des pièces justificatives. Les GAL ont de très bonnes idées en matière de pistes de simplification.

Le résultat de ces travaux sortira cet été à travers un rapport qui sera remis à l'ensemble de la sphère LEADER.

Présentation de l'Agenda rural et de 2 nouveaux dispositifs mis en œuvre par ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

- **Volontariat Territorial en Administration (VTA)**

- **Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE)**

► **Présentation de l'Agenda Rural**

Patricia.Andriot / Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

L'agenda Rural a été lancé en octobre 2019 : c'est une interface gérée par l'ANCT avec l'ensemble des ministères. Il permet de prendre en compte le fait que les dispositifs politiques publics de droit commun soient applicables et accessibles aux territoires ruraux.

L'Agenda rural est composé de 4 grands axes :

- Transition écologique
- Attractivité des territoires
- Vie quotidienne
- Prise en compte des élus et de leur gouvernance

Et vise 3 objectifs principaux :

- Meilleure reconnaissance de la ruralité sur le plan législatif, fiscal, réglementaire ;
- Amélioration de la vie quotidienne : transport, santé, mobilité ...
- Rapprochement de la décision au niveau local : transfert de compétences par exemple.

L'Agenda rural est gouverné par des comités interministériels avec la nomination d'un secrétaire d'Etat à la Ruralité depuis juillet dernier ainsi qu'un référent ruralité dans chaque département (sous-préfet, secrétaire général, DDT...).



Pour en savoir plus :

[Webinaire Agenda Rural du 27 mai 2021](#)

Retrouvez [ICI](#) les présentations diffusées au cours du

▶ **Qu'est qu'un VTA ? Volontariat Territorial en Administration**

Le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets.

Ces postes peuvent être cofinancés par des fonds [LEADER](#).

Pour en savoir plus : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-volontariat-territorial-en-administration-vta>

▶ **Qu'est qu'un CTE ? Contrat de Transition Ecologique**

Destinés à tous les territoires (ruraux, urbains, ultra marins), **les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite du plan national France Relance**, le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme. A plus long terme, **ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations mises en œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années**. Ainsi, l'ensemble des territoires de la métropole et des outre-mer se verront proposer l'élaboration d'un CRTE d'ici fin juin 2021.

Pour en savoir plus : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/CRTE>

2. **Coopération LEADER**

▶ **Etat d'avancement des projets de coopération LEADER (Données OSIRIS)**

Hanane Allali / Ministère de l'agriculture et de l'alimentation constate une nouvelle fois que les projets de coopération LEADER démarrent tardivement dans la programmation du dispositif. Or il conviendrait de les enclencher en même temps que les projets territoriaux de mise en œuvre des SLD compte tenu de la complexité de la mise en œuvre et du montage des projets de coopération. Au 19 avril, **180** dossiers engagés concernent la sous mesure 19.3 dédiée à la coopération sur 13 316 relatifs à l'ensemble de la mesure 19 LEADER, **cependant un même projet de coopération intègre plusieurs dossiers**.

Elle alerte également sur le fait que 40 dossiers n'ont pu être rattachés aux projets correspondants, faute de N° de dossier national.

F. Lagrange / Région de France fait remarquer qu'il est possible que ces 40 dossiers non identifiés proviennent du fait qu'ils soient instrumentés dans une autre version OSIRIS.

Samir Ben-Othman / ASP – Organisme payeur a indiqué que dans ce cas, il conviendrait d'ajouter à ces les dossiers une consigne sous forme de caractères permettant d'identifier le projet ainsi que sa typologie (inter territorial / CIT, transnational /CTN, soutien préparatoire) pour rattacher les dossiers au projet concerné.

a. Mise en place de la cellule ATMAC (Appui Technique et Méthodologique aux Activités de la Coopération)

L'objectif de cette cellule est d'offrir une assistance technique et méthodologique afin d'encourager l'émergence de projets de coopération LEADER et de faciliter les activités de coopération des GAL, à travers quatre missions clefs dont les descriptifs sont consultables [ICI](#)

Les GAL sont encouragés à saisir cette opportunité d'appui individualisé, véritable accompagnement pour montage, recherche partenaires, ...

Alexis Lebras / LEADER France fait remarquer qu'en termes de temporalité cette cellule intervient peut-être tardivement sur cette programmation. En revanche, elle peut permettre aux GAL de préparer l'APRES sur la prochaine programmation et de s'emparer du sujet de la coopération notamment en l'embarquant dans les nouvelles stratégies de développement local. En conséquence, il serait pertinent d'axer la communication de la cellule sur une ouverture sur la prochaine programmation.

Hanane Allali / Ministère de l'agriculture et de l'alimentation approuve la proposition tout en indiquant qu'il reste encore 3 années pour programmer des projets de coopération et qu'une sensibilisation des élus à la coopération semble indispensable à ce stade.

b. Evolution rubrique LEADER du site du Réseau rural national

L'ensemble des informations de la rubrique LEADER est accessible [en cliquant ICI](#)

Cette rubrique comporte plusieurs sous-rubriques :

- La carte des GAL : n'hésitez pas à aller vérifier l'exactitude des données remplies concernant votre GAL. Dans le cas contraire, merci de bien vouloir faire part de vos remarques à l'adresse ci-après leader@reseaurural.fr
- Les outils LEADER : dans laquelle vous retrouverez l'étude sur la mesure 19 réalisée en 2020.
- La coopération LEADER : comporte l'ensemble des informations disponibles sur le sujet, la mise en commun des outils de coopération LEADER et l'information sur la cellule ATMAC.
- Les journées nationales de la coopération LEADER : avec une restitutions des 2 séminaires : celui du Grau du Roi en 2017 et celui de Tours en 2020.
- Comités consultatifs LEADER : onglet dans lequel se trouve la composition du comité ainsi que les comptes rendus des différents comités qui se sont tenus.
- Evaluation LEADER : cette sous rubrique intègre les textes réglementaires en termes d'évaluation ainsi que des documents d'orientation européen.

3. Capitalisation et valorisation des projets LEADER

a. Livrets thématiques LEADER

Ces livrets qui comportent 7 thématiques sont élaborés à partir de l'étude de la mesure LEADER réalisée en 2020. Outre, les projets LEADER mis en avant dans ces livrets, ceux-ci pourront également comporter des projets issus des dossiers MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement rural).

b. Information sur recueil des 101 projets FEADER

L'ensemble des projets issus des mesures du FEADER de l'actuelle programmation seront mis en avant à travers ce recueil. Une production pédagogique utile pour les enseignants et les étudiants. Ce travail est effectué en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au Ministère de l'agriculture et les Editions EducAgri.

Concernant LEADER, 1 projet par région a minima sera mis en avant dans ce recueil, il sera choisi parmi les réponses au questionnaire relatif aux livrets thématiques. Une relance de demande de projets innovants pourra être faite auprès des Réseaux ruraux régionaux qui n'ont pas répondu à la 1^{ère} enquête.

c. Information sur les études en cours du RRN : Smart Villages, Culture et ruralité, Exode urbain, et retours et suite à donner au webinaire des Réseaux régionaux ultramarins

• Etude exode Urbain

Il s'agit d'une étude sur les conséquences de la pandémie de la Covid-19, et des confinements successifs sur les mouvements résidentiels. Cette étude est financée par le Réseau Rural français, et constitue un travail complémentaire des projets de recherche menés par ailleurs dans le cadre de POPSU Territoires.

L'objectif de cette étude est double :

- ✓ Quantifier le phénomène : Il s'agira notamment de construire une méthode pour quantifier les flux et les mouvements de population, de les spatialiser, d'évaluer l'ampleur démographique de ces mouvements ainsi que leur éventuelle pérennité ;
- ✓ Qualifier le phénomène : L'analyse quantitative pourra être affinée via des campagnes d'entretiens et de terrain afin de préciser notamment les raisons individuelles aux déménagements, les rapports des individus à leurs nouveaux modes de vie, les impacts territoriaux de ces mouvements.

La consultation relative à cette étude a remporté un vif succès, à l'issue, 25 candidatures ont été enregistrées.

Les premiers résultats liés à cette étude devraient être connus à la fin de l'été 2021 et l'étude devrait être réalisée à la fin de l'année. 2021.

• Etude «Culture tourisme culturel »

Cette étude a pour objectif de mieux connaître les conditions qui permettent de voir émerger des projets culturels pérennes issus des initiatives des milieux culturels, agricoles, ruraux....

Elle est réalisée et suivie avec l'appui du ministère de la Culture et de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion territoriale).

Le livrable, élaboré avec le concours des réseaux ruraux régionaux Nouvelle Aquitaine et Grand Est, de deux animateurs de GALs ainsi que des membres du réseau rural national sera à destination des élus et techniciens du tourisme.

Les résultats de l'étude sont attendus en fin d'année.

- Les Webinaires

Afin de s'adapter au contexte actuel, les ateliers thématiques du RRN sont devenus les Webinaires du RRN. Ce nouveau mode de fonctionnement a un double avantage :

- augmentation de la participation des membres du RRN
- plus grande diversification des publics

↳ **Retrouvez les Webinaires [ICI](#)**

« Le développement rural dans les territoires d'Outre-mer : exemples et témoignages » du 1^{er} avril 2021 [ICI](#)

Alexis LEBRAS / Leader France milite énormément pour les territoires ultramarins. LEADER France se tient à disposition des RRRx et du Réseau National pour piloter et orchestrer une rencontre inter-dom.

Suite à la demande de décroisement de ces Webinaires aux territoires ultramarins via le Ministère de l'Outre-Mer, le MAA précise que des contacts sont pris régulièrement auprès de personnes de ce ministère. LEADER France poursuivra de son côté l'appui de la démarche de décroisement.

Clôture session 1

Maria Cosme – Ministère de l'agriculture

Mme Cosme remercie Hanane, les participants et intervenants pour cette journée d'échanges.

Session 2 – 30 avril 2021 / LEADER- actualités et perspectives Européennes

4. Information future PAC et Plan stratégique (PSN)

Présentation de la Commission européenne / DG AGRI

Mmes Alexandra CATALÃO et Marina BRAKALOVA)

Concernant le PSN : la France pionnière est en avance par rapport à d'autres Etats membres (EM), la France souhaite envoyer un PSN parmi les 1ers EM avec un 1er jet de la fiche transmise fin 2020. La coordination inter-fonds pour LEADER est à développer.

a. Etat d'avancement de la discussion sur la réforme de la PAC

Le « [Règlement portant disposition des fonds communs portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile et migration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument relatif à la gestion des frontières et aux visas](#) » est celui sur lequel la France doit se baser et notamment :

- Le « considérant » 24

« Pour tirer un meilleur parti du potentiel local, il convient de renforcer et de favoriser le développement local mené par les acteurs locaux. Celui-ci devrait tenir compte des besoins et du potentiel locaux ainsi que des caractéristiques socioculturelles pertinentes; il devrait en outre prévoir des modifications structurelles, renforcer les capacités locales et stimuler l'innovation. Il convient de renforcer la coopération étroite et l'utilisation intégrée des Fonds pour mettre en œuvre les stratégies de développement local. Il y a lieu d'ériger en principe essentiel le fait que des groupes d'action locale représentant les intérêts des acteurs locaux soient responsables de la conception et de la mise en œuvre des stratégies de développement local mené par les acteurs locaux. Afin de faciliter le soutien coordonné des différents Fonds aux stratégies de développement local mené par les acteurs locaux et d'en faciliter la mise en œuvre, le recours à un Fonds «chef de file» devrait être encouragé ».
- Les articles 25 à 28
- La DG AGRI recommande
de privilégier une approche stratégique, afin de faire le lien entre les besoins et les interventions, de favoriser la performance (résultats, impact), et de concevoir un PSN beaucoup moins détaillé.
- Cadrage
LEADER est régi au niveau européen par le Règlement Plans stratégiques (RPS) et surtout le Règlement portant sur les dispositions communes (RPDC). Peuvent être fixés au niveau de l'EM un certain nombre de critères supplémentaires, notamment la définition des territoires ruraux...
- Dans le RPDC
Les 7 principes de LEADER sont maintenus dans le règlement.
 - Les GAL doivent être sélectionnés et prêts à travailler dans les 12 mois suivant l'approbation du PSN ;

- Suivre et évaluer la stratégie locale de développement (SLD) du GAL dans le cadre du plan de performance ;
- Un maximum de 25% de l'enveloppe du GAL peut être réservé au fonctionnement et l'animation de la SLD.

b. Les changements les plus importants pour le dispositif LEADER

Les principaux changements sont les suivants :

- plus de flexibilité, avec un système sur les avances étendu (sans garantie requise),
- pas de restriction à la coopération,
- s'assurer des conditions efficaces d'accès à l'aide (option de coût simplifiés (OCS), contrôles proportionnés, traitement rapide des aides...).
- Plus de simplification, notamment la simplification à venir pour les règles d'aides d'Etat pour LEADER (*exception à hauteur de 50K euros, en cours de préparation au niveau de la DG-AGRI, les textes sortiront prochainement*).

Les éléments essentiels à la réflexion pour une transition facilitée vers le PSN sont:

- Un modèle : dialogue, transparence, définir les tâches essentielles du GAL...,
- Des stratégies locales de développement : de qualité, thèmes pertinents mettant en exergue la valeur ajoutée LEADER,
- Partenariat : effectif, engagement des membres...
- Sélection des stratégies et GAL prêts à travailler doit être faite dans un délai de 12 mois à compter de la date d'approbation du programme concerné. Cela signifie qu'ils sont déjà sélectionnés, les conventions sont signées ; les GAL sont prêts à programmer des dossiers.
- On ne parle plus d'une mesure mais d'une intervention → **intervention LEADER**
- Utilisation des options simplifiées en matière de coûts
- Orientation des territoires vers leurs propres indicateurs leur permettant d'évaluer les objectifs fixés dans les SLD.

Les 3 points clés :

- Mener une réflexion post COVID dans le cadre des nouvelles SLD avec des projets ;
- Une nouvelle importante : l'approche multi-fonds. La commission encourage la discussion entre territoires pour utiliser l'approche multi-fonds.
- Simplification des aides d'Etat pour les projets inférieurs ou égal à 50 000 € : exemption de ces aides. La réforme sur les aides d'état n'est pas rétroactive.

c. L'actuelle préparation des PSN

Le règlement portant dispositions communes doit être adopté en Juin / Juillet 2021. Aussi, les règles seront bien définies et stables.

Mise en œuvre axée sur les résultats

- Ne pas se limiter aux 16 Indicateurs de réalisation (IR) de l'annexe I, mais la possibilité d'envisager des IR spécifiques à chaque territoire.
- Les GAL doivent choisir quelques IR qui font sens au regard de leur SLD respective, leurs cibles...Ils ont possibilité de modifier ces dernières si besoin, une fois les GAL sélectionnés.

Quelles sont les décisions à prendre au niveau national / régional en vue de la préparation de LEADER ?

- La mise en place de l'aide préparatoire aux SLD,
- Financement unique FEADER ou multi-fonds ? Les tâches du fonds chef de file ont été clarifiées,
- Définitions des territoires,
- Exigence de qualité des SLD,
- Orientation thématique et ciblage local sur des enjeux,
- Quelle valeur ajoutée LEADER par rapports aux autres dispositifs ?
- Quelle répartition budgétaire par GAL ?
- Application des options de coûts simplifiés (OCS)
- Mise en œuvre et attribution des tâches,
- Inter-fonds : une option pour faciliter et coordonner les fonds (travailler bien et ensemble). Si une Région décide de faire un inter-fonds, un des fonds peut être choisi comme chef de file. A définir dans l'accord de partenariat et dans le PSN, mais ce n'est pas obligatoire.

d. La future performance

A l'issu de cet échange, Mme Catalão propose à Hanane de réaliser une réunion spécifique inter-fonds afin d'y collecter les expériences et bonnes pratiques d'une partie des 16 EM qui utilisent déjà le multi-fonds dans la programmation de leurs projets.

e. Présentation de la future fiche-intervention LEADER mutualisé entre les Régions (Régions de France) (en cours de consolidation)

Sophie Chrétien - GT LEADER

Les autorités régionales et territoriales ont fait le choix d'un fiche commune à toutes les régions, laquelle sera déclinée ensuite au niveau régional. C'est dans ce cadre que s'inscriront les stratégies LEADER, leur sélection et leur mise en œuvre.

Les 3 items principaux relatifs à cette fiche sont les suivants :

- Une approche innovatrice et valeur ajoutée LEADER : LEADER doit relever toutes les transitions (économiques, environnementales, sanitaire, etc)

- Les principes retenus : sélection des GAL se fera au niveau régional, les stratégies des GAL seront ensuite conventionnées, la sélection des opérations se fera par les GAL.
- La fiche d'intervention nationale est prête, la performance de LEADER sera abordée quand les autorités de gestion régionales auront connaissance des enveloppes budgétaires.

5. Focus sur la réunion sous-comité européen LEADER du 23/02/2021

a. Etat d'avancement LEADER en Europe

Le nombre de GAL sélectionnés au niveau Européen s'élève à 2 893 dont 675 GAL financés par plusieurs fonds dans 16 états membres.

Fin 2019, au niveau européen, 78 % de la maquette correspondant à la mesure 19 - LEADER était dédiée à la sous-mesure 19.2 Mise en œuvre de projets dans le cadre de la SLD.

A cette même date, sur l'ensemble de la maquette 65 % des crédits étaient engagés et 25 % ont fait l'objet d'un paiement. Les Etats membres ayant réalisé plus de 50 % des paiements au vu des crédits engagés sont : la Russie, le Danemark, l'Estonie, la Lituanie et la Finlande.

b. Etat d'avancement de la coopération Leader en Europe

Le chiffre communiqué lors de la réunion du sous-comité Européen Leader était de 278 projets de coopération transnationale. Parmi les EM, 8 pays ont notifié plus de 15 projets de coopération transnationale. La majorité des dossiers de coopération comporte 2 partenaires et est conventionné entre 2 pays distincts.

Le nombre d'offres de partenariat est compris entre 109 en 2018 et 173 en 2021. Cette progression est plus lente depuis octobre 2019, notamment due au contexte de crise sanitaire.

6. Actualités et calendrier de l'ENRD (réseau rural Européen)

Cf. diaporama - David Lamb – ENRD

7. Coopération transnationale en France

a. Capitalisation sur le site de l'ENRD des projets LEADER

Concernant la capitalisation des projets Leader sur le site de l'ENRD, la question de la méthode de capitalisation est posée à l'assemblée. A ce jour, il convient de poursuivre cette réflexion, aucun élément de réponse ayant été avancé clairement.

b. Informations : Slovaquie – Roumanie

La France sera invitée d'honneur au salon de l'agriculture « AGRA » qui se tiendra du 21 au 26 août 2021.

L'Ambassade de France en Roumanie et le ministère de l'agriculture roumain ont organisé plusieurs Webinaires sur les thématiques suivantes avec l'approche LEADER :

- ▶ Changement climatique et développement durable en zone rurale ;
- ▶ Systèmes agricoles et projets de commercialisation durables dans les territoires ruraux ;
- ▶ Engagement social et insertion au service du développement durable des territoires ruraux ;
- ▶ Mesures et initiatives agro-écologiques pour un développement durable rural.

Les comptes rendus de ces webinaires sont disponibles via le lien ci-après :

<https://ro.ambafrance.org/Cycle-de-webinaires-franco-roumains-sur-le-developpement-rural-approche-LEADER>

Conclusion et clôture de la réunion

Mme Allali remercie l'ensemble des intervenants : Mmes Alexandra CATALÃO et Marina BRAKALOVA - Commission européenne (DG-Agri), M. David LAMB (ENRD), M. Frédéric Lagrange (Région Bretagne) et Mme Sophie CHRETIEN (Région Grand Est) ainsi que l'ensemble des participants.

ANNEXES

- Programme des 2 sessions

- Compilation « diaporama » du CCLeader (prochainement)

Programme session 1 – jeudi 29 avril

LEADER : actualités et perspectives nationales

Les objectifs de la réunion sont les suivants :

- Mettre en commun les informations et ressources et faire le lien entre le niveau national et le niveau européen
- Informer les membres du comité de l'état d'avancement de la mise en œuvre de LEADER
- Informer les membres du comité des initiatives du Réseau rural national relatives à LEADER

13h45 Ouverture de la salle virtuelle / Temps d'accueil

14h00 Introduction de la session

- Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation : Maria COSME (MAA / DGPE / SDPAC)
- Régions de France : Sophie CHRETIEN et Frédéric LAGRANGE

14h15 Leader, actualités, perspectives

- État d'avancement de LEADER en France / Hanane ALLALI (MAA / DGPE / SDPAC)
- Retour sur le GT LEADER / Sophie CHRETIEN et Frédéric LAGRANGE
- Focus simplification :
 - Groupe de travail national / Sophie CHRETIEN et Frédéric LAGRANGE (GT LEADER)
 - Fédération des GAL français / Alexis LEBRAS (LEADER France)
- Présentation du nouveau dispositif : Volontariat Territorial en Administration Patricia ANDRIOT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT)

15h15 Coopération LEADER

- Mise en place de la cellule d'appui à la coopération des GAL et information sur l'état d'avancement des missions
- Evolution de la rubrique LEADER du site RRN - coopération / évaluation

Hanane ALLALI (MAA / DGPE / SDPAC)

15h45 **Pause**

16h00 **Capitalisation et valorisation des projets LEADER**

- Livrets thématiques LEADER
- Information sur le recueil des 101 projets FEADER (Educagri-édition)
- Information sur les études en cours du RRN : Smart villages, Culture et ruralité, Exode urbain et retours et suite à donner au webinaire des Réseaux régionaux ultramarins

Hanane ALLALI / David ARMELLINI (MAA / DGPE / SDPAC)

16h45 **Clôture de la session 1 et rappel du programme de la session 2**

Programme Session 2 – vendredi 30 avril

LEADER: actualités et perspectives Européennes

13h45 Ouverture de la salle virtuelle / Temps d'accueil

14h00 Information sur la future PAC et Plan Stratégique (PSN)

- L'état d'avancement de la discussion sur la réforme de la PAC
- Les changements les plus importants pour le dispositif LEADER
- L'actuelle préparation des PSN
- La future performance

Alexandra CATALÃO et Marina BRAKALOVA - Commission européenne (DG-Agri)

- Présentation de la future fiche d'intervention française LEADER
(*en cours de consolidation*)

Sophie CHRETIEN – (GT LEADER)

15h00 Focus sur la réunion sous-comité européen LEADER du 23/02/2021

- État d'avancement LEADER en Europe
- État d'avancement de la coopération LEADER en Europe

Hanane ALLALI (MAA / DGPE / SDPAC)

15h45 Pause

16h00 Actualités et calendrier de l'ENRD (Réseau rural européen)

- Retours sur l'événement « Vision à long terme du développement rural » organisé par la DG-Agri / ENRD

- Diverses informations
- Prochains événements ENRD

David LAMB (ENRD – Contact Point)

16h15 **Coopération transnationale en France**

- Capitalisation sur le site de l'ENRD des projets LEADER
- Informations : Slovénie / Roumanie

Hanane ALLALI (MAA / DGPE / SDPAC)

16h45 **Conclusion et clôture de la réunion**

Diaporama de présentation compilé des 2 séances

(à venir prochainement)